



Département de l'Isère
Canton de Bièvre

MAIRIE DE LIEUDIEU

45 place du village
38440

Horaires d'ouverture : Mardi 13h30-17h Vendredi 8h30 -11h30 et sur rendez-vous
secretariat@mairie-lieudieu.fr
Tél : 09 65 36 71 42

Liste de documents demandés pour les logements communaux

Voici la liste des documents demandés pour constituer un dossier locatif :

1. Votre **pièce d'identité** : carte nationale, passeport, ou titre de séjour.
2. Un **justificatif de domicile** : trois dernières quittances de loyer, attestation d'hébergement, ou avis de taxe foncière.
3. Un **justificatif de situation professionnelle** : contrat de travail, attestation de l'employeur, certificat de scolarité, ou carte étudiante.
4. Votre **avis d'imposition** : personnel ou celui de vos parents si vous y êtes rattaché fiscalement.
5. Vos **justificatifs de ressources** : 3 derniers bulletins de salaire, attestations de versements de prestations sociales (ARE, Crous, RSA...).